FICHE DÉTAILLÉE ACTIONS DE PRÉVENTION

SST FORMATION
Une marque de Berenice GROUP

DÉCRET CHALEUR : ACCOMPAGNER SES ADHÉRENTS DU DUERP AU PLAN D'ACTION

Risque chaleur au document unique, liste de mesures, protocole gradué de vigilance, travailleurs vulnérables

Depuis le décret du 27 mai 2025, vos adhérents ont huit jours pour répondre à une mise en demeure. Deux jours pour les outiller : risque chaleur au DUERP, plan d'action, protocole gradué de vigilance, suivi des travailleurs vulnérables. Le fil rouge : la campagne chaleur du service, construite séquence après séquence.

LE FIL ROUGE

La campagne chaleur du service, à construire en deux jours pour trois adhérents types : BTP, agroalimentaire, tertiaire mal isolé.

1	2	3	4	5	6
Le cadre	Repérer les situations	Le risque au DUERP	Le plan d'action	Le protocole de vigilance	Vulnérables et campagne
ATELIER 1	ATELIER 2	JEU DE RÔLE 1	JEU DE RÔLE 2	JEU DE RÔLE 3	JEU DE RÔLE 4

Objectifs À l'issue de la formation, les participants savent :

- situer les obligations nées du décret du 27 mai 2025 et le rôle qu'il confie au service ;
- repérer les situations de travail exposant à la chaleur ;
- formaliser ce risque dans le document unique de l'adhérent ;
- construire avec lui un plan d'action et un protocole gradué de gestion des vigilances ;
- encadrer le suivi des travailleurs vulnérables et le signalement des indices préoccupants ;
- préparer le déploiement de la campagne chaleur du service.

INFORMATIONS

Public
Médecin du travail, médecin coordonnateur, infirmier en santé au travail, IPRP, membre de la cellule PDP.

Prérequis
Aucun prérequis nécessaire.

Modalités et tarifs
- Inter-entreprises : 1 300 € HT par participant (repas inclus)
- Intra-entreprise : nous consulter

Dates
Consultez notre site web.

Lieux
- Paris
- Régions
- Sur site

Méthodes pédagogiques
- Un fil rouge : la campagne chaleur du service, construite pour trois adhérents types
- Quatre jeux de rôle, chacun suivi de son débrief
- Ateliers de production sur le document unique apporté par chaque participant

Méthodes d'évaluation
- Quiz de positionnement en ouverture
- Points d'observation à chaque jeu de rôle
- Étude de cas collective et quiz final
- Évaluation de la formation par les participants

Accessibilité
Formation accessible aux personnes en situation de handicap : notre référent handicap étudie avec vous les adaptations utiles.

PROGRAMME DÉTAILLÉ (2 JOURS) PV010

1 Le cadre réglementaire du risque chaleur

- Le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025, en vigueur depuis le 1er juillet 2025, et les articles R. 4463-1 et suivants : évaluation du risque, liste de mesures.
- La mise en demeure de l'inspection du travail, assortie d'un délai d'exécution d'au moins huit jours.
- Le rôle que le texte confie au service, l'instruction annuelle de la direction générale du travail et l'axe climat du Plan santé au travail 2026-2030.

ATELIER 1 — **Ce que dit le texte.** Dix affirmations à valider ou à corriger, texte en main.

2 Repérer les situations exposantes

- Les déterminants de la contrainte thermique : ambiance, activité physique, équipements de protection, organisation du travail.
- Ce qui relève de l'observation, ce qui relève d'une métrologie spécialisée.
- Les vigilances jaune, orange et rouge de Météo-France : ce qu'elles déclenchent.

ATELIER 2 — **Qui a chaud, et quand ?** Repérer les situations exposantes chez les trois adhérents du fil rouge.

3 Inscrire le risque chaleur au DUERP

- Formaliser le risque dans le document unique (R. 4121-1) : unités de travail, situations, mesures existantes.
- Travail sur le document unique apporté par chaque participant.
- Accompagner sans se substituer : ce que fait le service, ce qui reste à l'employeur.

JEU DE RÔLE 1 — **La chaleur, on connaît.** Convaincre un chef de chantier d'écrire ce qu'il fait déjà, et ce qui manque.

PROGRAMME DÉTAILLÉ (2 JOURS) · SUITE

PV010

4 Construire le plan d'action et la liste de mesures

- Mesures organisationnelles et techniques, eau potable fraîche, équipements de protection : hiérarchiser selon les principes généraux de prévention (L. 4121-2).
- Trois fiches-cas sectorielles traitées en sous-groupes : BTP, agroalimentaire, tertiaire mal isolé.
- Ce qui est réellement actionnable dans une entreprise de moins de vingt salariés.

JEU DE RÔLE 2 — **Je n'ai pas les moyens.** Bâtir avec un petit employeur trois mesures qu'il peut tenir.

5 Bâtir le protocole de gestion des vigilances

- Vigilances jaune, orange et rouge : réévaluation quotidienne, critères de suspension des travaux physiquement exigeants, chaîne de décision.
- Le protocole gradué du service et celui de l'entreprise adhérente.
- Qui décide, qui prévient, qui trace.

JEU DE RÔLE 3 — **On ne peut pas arrêter la ligne.** Obtenir d'un responsable de production un critère de suspension.

6 Travailleurs vulnérables, signalement et campagne

- Adapter les mesures selon l'âge, l'état de santé et la grossesse ; l'interdiction d'exposition des moins de dix-huit ans ; l'articulation avec le suivi individuel ; le signalement des indices physiologiques préoccupants et la conduite à tenir en urgence.
- Préparer la campagne : rétroplanning de printemps et relais vers la sensibilisation des salariés.

JEU DE RÔLE 4 — **Il ne se sent pas bien.** Organiser avec un encadrant la conduite à tenir, puis rétroplanning de la campagne du service et quiz final.

LES JEUX DE RÔLE : QUATRE ADHÉRENTS FACE À LA CHALEUR, QUATRE DÉBRIEFS

JEU DE RÔLE 1 — Séquence 3

La chaleur, on connaît

Un chef de chantier de gros œuvre : « On commence plus tôt l'été, on boit, on n'a pas attendu un décret. » Rien n'est écrit.

On y travaille : valoriser ce qui existe, montrer ce que le texte demande en plus, l'aider à l'écrire dans son document unique.

JEU DE RÔLE 2 — Séquence 4

Je n'ai pas les moyens

Le patron d'une boulangerie de huit salariés : un fournil, un four, pas de climatisation, pas de budget.

On y travaille : chercher avec lui trois mesures organisationnelles et techniques à sa portée, les hiérarchiser, les dater.

JEU DE RÔLE 3 — Séquence 5

On ne peut pas arrêter la ligne

Dans une usine agroalimentaire, le responsable de production refuse tout critère de suspension : « La commande part, quoi qu'il arrive. »

On y travaille : entendre la contrainte, distinguer les niveaux de vigilance, s'accorder sur un critère et sur celui qui décide.

JEU DE RÔLE 4 — Séquence 6

Il ne se sent pas bien

En vigilance orange, un encadrant appelle le service : un intérimaire a des vertiges et tient des propos confus.

On y travaille : donner la conduite à tenir immédiate, faire alerter les secours, puis revenir sur le circuit de signalement de l'entreprise.

Chaque situation se joue en petit groupe, sous le regard d'un observateur, puis se débriefe sur la réponse attendue. En intra, les situations peuvent être celles de votre service.

OUTILS REMIS AUX PARTICIPANTS

Fiche décret chaleur
Obligations, délais, rôle du service.

Grille de repérage
Les situations exposantes, secteur par secteur.

Trame DUERP chaleur
Formaliser le risque et les mesures.

Protocole gradué
Vigilances jaune, orange, rouge : qui fait quoi.

Rétroplanning de campagne
Les étapes, du printemps à l'été.

Textes de référence travaillés : décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 et arrêté du même jour ; Code du travail, L. 4121-2, R. 4121-1, R. 4463-1 et suivants ; Plan santé au travail 2026-2030.

LA SIGNATURE SST FORMATION

Un fil rouge
Un fil conducteur relie les apports aux situations réelles du métier, de la première à la dernière séquence.

Des jeux de rôle tout au long de la formation
On joue les situations, on débriefe sur la réponse attendue, et on recommence.

Des formateurs du terrain
Issus des SPST, ils en connaissent les métiers, les sigles, la culture et les transformations.

Des contenus structurés
Support, jeux de rôle et fiches sont conçus de façon centrale : la même exigence quel que soit le formateur.